Case
FRC
6630

ASSEMBLÉE ÉLECTORALE DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

SECTION POISSONNIERE.

EXTRAIT du registre des délibérations de l'assemblée générale permanente, du 18 septembre 1792, l'an 4 de la liberté, le premier de l'égalité.

ON propose de discuter, dans les assemblées primaires du département de Paris, les députés à la convention nationale, par le corps électoral, de les soumettre à un scrutin épuratoire; si cette opération a lieu, il en résultera les inconvéniens suivans.

1°. La convention nationale va s'ouvrir; les députés du département de Paris ne

M+W 13160

pourront de long-temps y prendre place ; la nation sera privée, pendant ce temps de crise, de leur courage, de leurs talens, de leur patriotisme ; et certes la nation est en droit d'en attendre beaucoup d'une députation telle que celle du département de Paris.

2°. Il est vraisemblable que les sections, telles qu'elles sont, rejetteront d'excellens choix faits par le corps électoral. Depuis que nos frères sont partis pour les frontières, le parti contre-révolutionnaire se montre avec audace ; il domine dans plusieurs sections ; il infecte ouvertement jusqu'à la section de Marseille ; celle des Lombards semble, dit-on sourdement, attaquée de la même maladie.

Nous désirons concilier à-la-fois, et les droits du peuple, et ce qu'exige le salut public. Nous proposons, 1°. d'autoriser les députés nommés par le corps électoral de Paris, de se présenter sur-le-champ dans la convention, sans passer préalablement à la révision des sections, du moins quant à présent ; 2°. d'ajourner cette révision après le retour de nos frères partis aux frontières. Tel est notre vœu.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Patriotes, de quelques sections que vous soyez, faites-nous connoître, par la voie de l'affiche, les mauvais citoyens qui égarent les assemblées primaires; nos frères, à leur retour, les recompenseront selon leur mérite, ils les dévoueront avec nous au mépris de l'opinion publique.

Et vous, membres du conseil-général de la commune, vous avez sans doute chassé de votre sein Mehée fils, secretaire général par intérim de la municipalité, auteur de l'affiche commençant par ces mots : *Citoyens, on médite contre vous un grand attentat, etc.*

Les propositions suivantes relatives aux pouvoirs à donner à nos députés à la convention nationale, nous semblent incontestables.

1°. Les députés sont révocables à volonté par les assemblées primaires.

2°. La constitution sera sanctionnée par le peuple.

3°. Sur tout le reste, les députés auront des pouvoirs illimités.

DEVAUDICHON, *président.*

Pour copie conforme au procès-verbal,
TABOUET, *secretaire.*

687

L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE a arrêté l'impression, l'affiche et l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens.

Pour copie conforme à l'original,

COLLOT-D'HERBOIS, *président.*

BERNARD, *secretaire.*

Chez G. F. GALLETTI, imprimeur de l'Assemblée Électorale, aux Jacobins Saint-Honoré.